

Les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Les dispositifs médicaux et les dispositifs de diagnostic in vitro en tant que produits de santé, font partie du périmètre d'actions de l'ANSM. Dans le cadre de ses missions de **surveillance** du marché, elle s'assure en effet que l'ensemble de ces dispositifs disponibles en France sont surs, efficaces et bien utilisés. A ce titre, elle autorise les **essais cliniques**, **inspecte** les sites des opérateurs économiques, **contrôle** la conformité des dispositifs mis sur le marché, **facilite l'innovation**, contribue à la construction de la réglementation européenne relative aux dispositifs médicaux et de diagnostic in vitro, informe et apporte des explications aux citoyens ou parties prenantes qui l'interrogent ou les oriente dans leurs recherches.